Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 18 DEC. 2015

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A288

OBJET : Ressources - Finances - Budget 2016 - Rapport de présentation du Budget Annexe des Transports Publics Urbains

---

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratif
Direction des Finances
Service de la programmation budgétaire
CP

02_1_13

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Budget 2016 – Rapport de présentation du Budget Annexe des Transports Publics Urbains
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport de présentation du Budget Annexe Transports Publics Urbains pour 2016, constitue la base de construction du futur budget annexe métropolitain dont le vote doit intervenir au plus tard le 30 avril 2016.

Exposé des motifs :

La préparation budgétaire 2016 s'inscrit dans le contexte particulier de création de la Métropole au 1er janvier 2016.

Ce premier Budget Annexe métropolitain du pays d'Aix, présenté en équilibre, doit disposer des moyens financiers lui permettant de mettre en œuvre sa politique en matière de transports.

En effet, le Pays d'Aix souhaite poursuivre le développement des politiques publiques consacrées à la mobilité sur son Territoire.
Afin d'accompagner cette mise en œuvre par l'intermédiaire des actions du Plan de Déplacements Urbains pour la période 2015-2025, il convient de prévoir les ressources nécessaires ; ainsi cela conduit à porter le taux du Versement Transport à 2 %.

L'examen du projet du Budget Annexe 2016 des Transports Publics Urbains, tel qu'il est proposé aujourd'hui, est l'occasion d'examiner les grands équilibres de ce budget.

Il est à noter que pour la première fois en 2016, les charges et produits relatifs au transport scolaire sont intégrés dans le périmètre de ce budget annexe.

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE

Le Budget Annexe des Transports Publics Urbains constitue un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) qui gère les investissements et l'exploitation du réseau des transports publics urbains.

Son statut de SPIC emporte les conséquences suivantes :

- L'activité est retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service,
- Le financement de l'exploitation du service est assuré par le versement transport et les recettes perçues auprès des usagers,
- Le Budget Annexe des Transports Publics Urbains est soumis à une nomenclature comptable spécifique : la M 43,

Il est à noter qu'à compter de ce budget 2016, les coûts afférents au transport scolaire sont intégrés à ce budget annexe.

II. L'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE

Le Budget 2016 s'élève à 116 350.000 €, et s'équilibre comme suit :

	B.P. 2015	B.P. 2016	*Variation*
Fonctionnement	67 720 000	87 590 000	***29,34%***
Investissement	21 500 000	28 760 000	***33,77%***
TOTAL BUDGET (hors emprunts assortis d'une option de tirage)	**89 220 000**	**116 350 000**	***30,41%***
Emprunts – Ecriture de régularisation	5 000 000	5 000 000	-
BUDGET TOTAL	**94 220 000**	**121 350 000**	-

Ce projet de budget présente une augmentation générale de 30,41 % par rapport à 2015.

Toutefois cette variation doit être modulée. En effet, à compter du 1er janvier 2016, les charges et produits relatifs au transport scolaire sont transférés du Budget Général vers le Budget Annexe des Transports Urbains.

Les charges de fonctionnement propres à ce transfert sont estimées pour l'année 2016 à 15,335 M€. Ainsi, sans ce transfert, l'augmentation serait de 14,81 %.

Il est à noter également que cette progression est aussi la conséquence de l'assujettissement partiel de ce budget annexe à la TVA du fait de la part des ressources soumises à TVA.

A. La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 87 590.000 €. Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes de prévisions de dépenses et de recettes :

DEPENSES		RECETTES	
	B.P. 2016		B.P. 2016
Transports urbains	63 860 000	Versement transport	76 200 000
Transports scolaires	15 335 000		
Infrastructures - Entretien des parkings	499 900	Subventions	4 790 000
Déplacements - PDU/PDE	780 000	Participation des usagers	3 300 000
Loyer	200 000	Gestion quais Gare Routière	1 200 000
Dépenses imprévues	1 700 000	DGD	1 900 000
Charges de personnel	2 625 000	Autres produits	200 000
Charges de la dette	790 000		
Dotation aux amortissements	1 500 000		
Total dépenses	**87 289 900**	**Total recettes**	**87 590 000**

Autofinancement brut	**300 100**

1. Les recettes de la section d'exploitation

Les recettes d'exploitation progressent de 29,34 % par rapport à 2015.

	B.P. 2015	B.P. 2016	*% évolution*
Versement transport	64 800 000	76 200 000	***17,59%***
Subventions	460 000	4 790 000	***941,30%***
Participation des usagers	1 860 000	3 300 000	***77,42%***
Gestion quais Gare Routière Aix	600 000	1 200 000	***100,00%***
DGD		1 900 000	***100,00%***
Autres produits		200 000	***100,00%***
BUDGET TOTAL	**67 720 000**	**87 590 000**	***29,34%***

Pour 2016, les recettes attendues devraient progresser d'environ 29 % passant de 67,72 M€ à 87,59 M€. Cette progression est due pour partie à l'intégration du transport scolaire (+ 7,55 M€ de recettes) et à l'augmentation du taux du versement transport à compter du 1er juillet 2016 (de 1,7 % à 2,0 %).

Elles se répartissent ainsi :

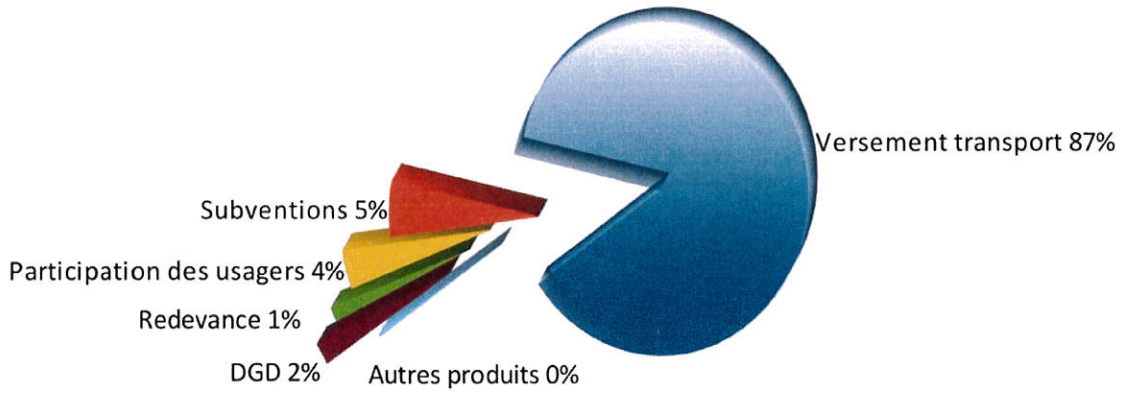

- **Le Versement Transports (76,2 M€)**

Depuis le 1er juillet 2010, le taux de versement transport était de 1,40 %. Au 1er juillet 2015, ce taux est passé à 1,70 %. La Commission « Aménagement du Territoire » a proposé une nouvelle augmentation à 2 % à compter du 1er juillet 2016, permettant une recette supplémentaire annuelle de 11,34 M€ par rapport à 2015.

- **Les subventions (4,79 M€)**

De 460 K€ en 2015, les subventions à recevoir affichent un montant total de 4,79 M€ pour 2016, dont 4,2 M€ proviennent du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la convention cadre de transfert de lignes pour le transport scolaire.

Les 590 K€ restant se répartissent :

- pour 400 K€ à la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la prise en charge des bénéficiaires du RSA et la contribution à l'exploitation de certaines lignes de transports ,

- pour 40 K€ à une subvention de l'Etat dans le cadre du plan d'urgence pour la qualité de l'air au titre d'une action d'ambassadeurs de la mobilité inscrite au PDU communautaire,

- pour 150 K€ à la participation des CCAS de certaines communes dans le cadre de la prise en charge du coût des transports scolaires.

- **Les participations des usagers (3,3 M€)**

La participation des usagers connaît une forte progression (+77%), compte-tenu des abonnements « cartes scolaires » dont le produit est de 1.3 M€, et qui constituent une nouvelle recette pour ce budget. La participation des usagers du réseau urbain se chiffre pour sa part à 2 M€ pour 2016, (1,8 M€ en 2015), soit une augmentation de 7,5 %.

- **La Dotation Générale de Décentralisation (1,9 M€)**

Compte-tenu de l'intégration du transport scolaire, une nouvelle recette apparaît cette année au sein de ce budget annexe : la DGD qui génère une recette de 1,9 M€.

- **Les autres recettes (1,4 M€)**

Elles correspondent pour 1,2 M€ aux recettes de gestion des quais de la gare routière d'Aix-en-Provence, et pour 0,2 M€ à des produits divers de gestion courante.

2. Les dépenses de la section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation progressent de 32,85 % par rapport à 2015.

	B.P. 2015	B.P. 2016	*% évolution*
Transports urbains	59 560 000	63 860 000	**7,22%**
Transports scolaires		15 335 000	**100,00%**
Infrastructures – Entretien des parkings	480 000	499 900	**4,15%**
Déplacements – PDU/PDE	930 000	780 000	**-16,13%**
Dépenses imprévues	500 000	1 700 000	**240,00%**
Charges de personnel	2 535 000	2 625 000	**3,55%**
Charges de la dette	800 000	790 000	**-1,25%**
Dotation aux amortissements	700 000	1 500 000	**114,29%**
Loyer « La Robole »	200 000	200 000	**0,00%**
BUDGET TOTAL	**65 705 000**	**87 289 900**	**32,85%**

Toutefois cette variation doit être modulée. En effet, à compter du 1er janvier 2016, les charges relatives aux transports scolaires sont transférées au Budget Annexe des Transports Urbains. Elles sont estimées pour l'année 2016 à 15,335 M€. Ainsi, sans ce transfert, l'augmentation serait de 9,51 %. Cette progression est notamment due à l'assujettissement partiel de ce budget à la TVA (5,6 M€) du fait de la part des ressources soumises à TVA.

Elles se répartissent ainsi :

- **Réseau urbain d'Aix-en-Provence (30 M€)**

La Délégation de Service Public du réseau urbain d'Aix-en-Provence, qui a fait l'objet de plusieurs avenants en 2013 et 2014, connaît pour l'année 2016, à l'identique de l'année 2015, une stagnation de son coût de fonctionnement.

- **Réseau scolaire (15,335 M€)**

Le transport scolaire est articulé en dépenses autour de marchés dont l'actualisation impacte fortement les coûts, ainsi que par les améliorations permanentes apportées sur l'ensemble du réseau.

- **Réseau intercommunal et petits réseaux (22 M€)**

Il est prévu une augmentation de 27 % par rapport à 2015. Ce coût supplémentaire permet l'extension du réseau de Transport à la Demande FLEXIBUS et du réseau urbain de Plan de Campagne.

- **Autres réseaux et dépenses diverses (11,86 M€)**

Ce poste regroupe :

- les participations de la CPA à différents organismes et autorités organisatrices (SMITEEB, CD13, Syndicat Mixte des transports des Bouches-du-Rhône, subventions associatives) pour 8,86 M€ ;

- les dépenses liées aux marchés de gestion de la billettique, de la billetterie, de l'information voyageurs, de la gare routière pour 3 M€.

- **Infrastructures de déplacements (500 K€)**

Sont regroupées ici les dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance des parkings, pôles d'échanges, points d'arrêts et abribus. Ce poste est en augmentation de 4 % (soit 20K€) par rapport à 2015.

- **Déplacements - PDU/PDE (780 K€)**

Bien que ce poste présente une baisse de crédit de 16 % (soit 150 K€ par rapport à 2015), les actions relatives à la sécurité routière sont maintenues ainsi les actions de marketing et de communication avec notamment une expérience d'ambassadeurs de la mobilité pour lequel l'Etat vient apporter une aide. S'ajoutent à cela le lancement d'un Plan de Déplacement de l'Administration communautaire (PDA) et une aide aux particuliers du Pays d'Aix pour l'acquisition de vélos électriques.

- **Autres dépenses (7,115 M€)**

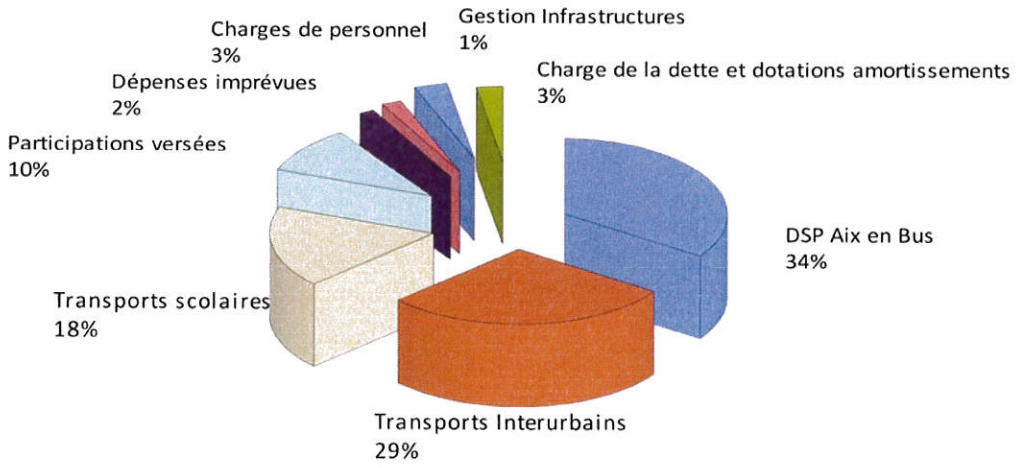

Il convient également de prévoir des crédits au titre :
- des charges de personnel pour 2,625 M€,
- des intérêts d'emprunts pour 790 K€,
- des écritures d'amortissement pour 1,5 M€,
- des dépenses imprévues (régularisation de TVA au titre de 2015) pour 1,7 M€,
- ainsi que 200 K€ pour les frais de location des locaux occupés par la Direction Générale Adjointe Mobilité et Infrastructures de Transport.

B. La section d'investissement

La section d'investissement s'établit à 28,76 M€ (hors écritures de régularisation liées à l'emprunt) répartis ainsi :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
	B.P. 2016		**B.P. 2016**
Capital de la dette	1 800 000	autofinancement brut	300 100
Dépenses d'équipement	26 960 000	Dotations aux amortissements	1 500 000
		Subventions / participations	4 300 000
		Emprunt	22 659 900
Total dépenses	**28 760 000**	**Total recettes**	**28 760 000**

1. Les recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement progressent de 33,77 % par rapport à 2015 et sont les suivantes :

	B.P. 2015	B.P. 2016	*% évolution*
Autofinancement brut	2 015 000	300 100	**-85,11%**
Dotation aux amortissements	700 000	1 500 000	**114,29%**
Subventions/participations	3 000 000	4 300 000	**43,33%**
Emprunt	15 785 000	22 659 900	**43,55%**
BUDGET TOTAL	**21 500 000**	**28 760 000**	**33,77%**

Seules les subventions d'investissement notifiées à ce jour ont été inscrites au Budget. En cours d'exercice les notifications de nouvelles subventions pourraient permettre de réduire le volume d'emprunt.

Le recours à l'emprunt (22,66 M€) viendra compléter le financement des opérations d'investissement.

Les investissements seront ainsi financés en 2016 :

	B.P. 2016	*%*
Autofinancement brut	300 100	***1,04%***
Dotation aux amortissements	1 500 000	***5,22%***
Subventions/participations	4 300 000	***14,95%***
Emprunt	22 659 900	***78,79%***
BUDGET TOTAL	**28 760 000**	***100,00%***

2. Les dépenses de la section d'investissement

Elles s'élèvent à 26,96 M€ et correspondent aux opérations suivantes :

- **En matière d'infrastructures de déplacements (85 % des dépenses)**

Les opérations importantes d'infrastructures liées au transport public routier de voyageurs sur notre territoire sont en phase de travaux, ce qui génère des montants importants pour 2016, soit 24,36 M€ (contre 18,75 M€ en 2015) répartis comme suit :

- le pôle d'échanges Krypton : 4 M€
- la gare routière d'Aix-en-Provence : 0,75 M€

- les pôles d'échanges de Trets, Pertuis, Simiane-Collongue, Meyrargues et Plan d'Aillane : 4,36 M€
- la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service : 7,15 M€
- l'aménagement de couloirs de bus : 4,5 M€
- l'aménagement de points d'arrêts et abribus : 3,15 M€
- les parcs relais des Trois Sautets, Malacrida, La Parade et Cap Horizon : 0,45 M€

- **En matière de transports (9 % des dépenses)**

Les dépenses induites par l'exploitation directe du réseau de transports pour le système billettique sont estimées à 0,5 M€. De même les études et la mise en route du système d'information voyageurs induisent des dépenses à hauteur de 1 M€. Pour l'année 2016, il est également prévu des dépenses à hauteur 1 M€ pour l'acquisition de bus électrique.

A ces dépenses sur opérations, il convient d'ajouter le **remboursement en capital** de la dette, 1,8 M€ pour 2016, soit 6 % des dépenses.

CONCLUSION

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à :
87 590.000 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :
28 760.000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 ;
VU l'avis de la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 24 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le présent rapport de présentation du Budget Annexe des Transports Publics Urbains 2016, par nature, tel qu'il vous est présenté :
  - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations.

2015_A288

OBJET : Ressources - Finances - Budget 2016 - Rapport de présentation du Budget Annexe des Transports Publics Urbains

---

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Pour	83
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant
Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant
Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
CASTRONOVO Lucien-Alexandre - LENFANT Joëlle
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
BALDO Edouard - de BUSSCHERE Charlotte

Après en avoir délibéré le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015